



## Compte Rendu du Conseil Municipal du 8 novembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois de novembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire

Présents : MM. LE CLOIREC Alain, BERDAGUE Patrick, Mme MORIN-DESMURS Michèle, MM. DESCHARNE Samuel, Pierre PLATHEY, BUSSEUIL Georges, M. CLEMENT Pascal, Mmes BOUCLIER Florence, CLEMENT Nathalie, M. DELANGLE Sylvain, Mme BRZEZINSKI Marie-Anaïs, M. BENCADI Karim, Mme MARTINOT Noémie, M. LAROCHE Daniel.

Procuration : Mme MUNCH Armelle à M. DESCHARNE Samuel

Absentes excusées : Mmes LABONNE-NOLLET Laurie, MATHUS Véronique Mme DELANGLE Sylvie

### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Nathalie CLEMENT est désignée secrétaire de séance.

### Point à rajouter à l'ordre du jour

Cession du cheval

### Approbation du compte rendu de la séance du 27 septembre 2021 à l'unanimité

### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Droit de préemption :

Il n'est pas fait usage du droit de préemption sur les biens situés :

- 1 Rue Marano Equo
- 8 rue Centrale
- 4 place des Fossés
- 24 Avenue de Noblet

Décisions du Maire :

- 2021/23 : signature d'un contrat avec la Compagnie « Grand Tigre » pour un spectacle le 7 avril 2022 pour un montant de 3 027.20 €.
- 2021/24 : signature d'une convention avec l'Office de Tourisme Sud Brionnais pour assurer la réservation et la vente de places à l'occasion des spectacles de la saison culturelle 2021-2022.
- 2021/25 : portant location d'un garage au 54 rue Centrale à compter du 16 octobre 2021, pour un loyer annuel de 344 € pour une durée de 1 an.

### Cheval cabré – cession du produit de la fonte n°2021/49

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le protocole transactionnel signé avec Monsieur Jager, la Commune devait faire fondre à ses frais le bronze du « buste du cheval cabré » et de verser le produit de cette fonte au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune.

Le cheval a bien été fondu et le produit de cette fonte s'élève à 1 500 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de verser le produit de la fonte du cheval cabré au CCAS de la Commune, comme stipulé dans le protocole

### Renouvellement des canalisations d'eau potable programme 2021 – choix de l'entreprise n°2021/50

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans cadre du programme de renouvellement des canalisations d'eau potable – programme 2021 – il convenait de renouveler les conduites AEP pour la route de Curbigny, rue du Château d'eau et de Bellevue, rue des Eglantiers.

Un marché à procédure adapté a été publié le 18 octobre et la remise des plis effective le 5 novembre dernier . 3 entreprises ont candidaté :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Note obtenue</b>
- Chavany travaux publics :	72 480,80 €	60.12/100
- Société Charollaise de TP	74 803,50 €	48.75/100
- SAS Potain TP	67 124,50 €	98,75/100

Après analyse des offres, à la vue des éléments du dossier et en fonction des critères de jugement,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise SAS Potain TP pour un montant de **67 124,50 € HT soit 80 549,40 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.
- **DIT que** les crédits sont inscrits au budget annexe Eau 2021.

### Travaux d'assainissement – programme 2021 : choix de l'entreprise n°2021/51

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du programme 2021 des réseaux d'assainissement était prévu :

- La finalisation du renouvellement du collecteur d'assainissement en Bourgogne,
- Le renouvellement de l'exutoire des eaux traitées de la station d'épuration

A l'issue de la consultation, 2 entreprises sur les 3 consultées ont répondu :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>		
	<b>Bourgogne</b>	<b>Exutoire</b>	<b>Total</b>
- SAS Potain TP	13 726,00 €	10 626,00 €	24 352,00 €
- Thivent	11 826,50 €	13 240,00 €	25 066,50 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise SAS Potain TP pour un montant de **24 352,00 € HT soit 29 222,40 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.
- **DIT que** les crédits sont inscrits au budget annexe Assainissement 2021

### Acquisition camion service fleurissement n°2021/52

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le camion utilisé par les agents du service fleurissement nécessite beaucoup de réparations et un investissement peu rentable sur la durée. Son remplacement avait été inscrit au BP 2021.

Plusieurs garages ont été sollicités depuis plusieurs mois mais devant la rareté de ce type de véhicules, une seule offre nous est parvenue. Il s'agit de la Société Automobiles Laurent Fayard de Curbigny qui propose un renault master au prix de 28 791,67 € HT soit 34 550 € TTC

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le devis d'Automobile Laurent FAYARD pour un l'acquisition d'un camion au prix de **28 791,67 € HT soit 34 550 € TTC.**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au marché.

**Budget principal : décision modificative n°2 n°2021/53**

Monsieur le Maire propose les réajustements budgétaires sur le budget principal, ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
<b>Section d'investissement</b>			
OP 1600 : aire de loisirs 2188 : autres immobilisations corporelles	+ 8 700,00 €	10222 : FCTVA	+ 5 300,00 €
OP 1000 : matériel de voirie 2182 : matériel de transport	+ 12 000,00 €	10226 : taxe d'aménagement	+ 2 000,00 €
21538 : autres réseaux	+ 36 700,00 €	OP 900 Programme voirie 2021 1323 : Subvention Département	+ 3 400,00 €
OP 1200 : éclairage public 21538 : autres réseaux	- 14 700,00 €	021 : virement de la section de fonctionnement	+ 10 000,00 €
2111 : terrains nus	- 22 000,00 €		
<b>Total</b>	<b>+ 20 700,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 20 700,00 €</b>
<b>Section de fonctionnement</b>			
023 : virement à la section d'investissement	+ 10 000,00 €	6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 10 000,00 €
<b>Total</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>+ 10 000,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés.

**Budget camping : décision modificative n°1 n°2021/54**

Monsieur le Maire propose les réajustements budgétaires sur le budget annexe camping, ci-dessous.

Dépenses		Recettes	
<b>Section de fonctionnement</b>			
6068 : Autres matières et fournitures	- 3,00 €		
65888 : Autres charge de gestion courante	+ 3,00 €		
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les virements de crédits tels que présentés.

**Adhésions des communes de Fleury la Montagne, Sainte Foy et Saint Igny de Roche au SPANC du Brionnais n°2021/55**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes de Fleury la Montagne (délibération du 29/06/2021), de Sainte Foy (délibération du 16/04/2021) et de Saint Igny de Roche (délibération du 04/06/2021) ont sollicité leur adhésion au SPANC du Brionnais créé, par arrêté de Madame la Préfète de Saône et Loire le 30 novembre 2007.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2021, le Comité Syndical du Spanc du Brionnais a accepté les adhésions des communes de Fleury la Montagne (environ 200 ANC), Ste Foy (environ 60 ANC) et St Igny de Roche (environ 140 ANC) au 01 janvier 2022, aux conditions définies par l'assemblée délibérante, pour satisfaire aux demandes ponctuelles des usagers. Les visites systématiques commenceront dès 2023.

Ces collectivités devront désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Où cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les adhésions des communes de Fleury la Montagne, Ste Foy et St Igny de Roche.
- **SOLLICITE** de Monsieur le préfet de Saône et Loire, la prise de l'arrêté correspondant.

**Rapport sur le prix et la qualité de service SPANC**

Monsieur le Maire donne la lecture de la présentation réalisée par le technicien du rapport annuel 2020, qui rassemble les différents éléments techniques et financiers relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif. Ce rapport est destiné au public. Il précise, entre autres, les caractéristiques techniques du service, la tarification de l'assainissement, les recettes du service et indicateurs de performance.

En 2020, le nombre d'installations d'assainissement non collectif s'élève à 6 558 ouvrages. Il est rappelé que le Spanc est exploité en régie et qu'il est constitué de trois techniciens et d'une secrétaire.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 11 804 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 27 293. Le taux de couverture de l'assainissement non collectif est de 49,80% au 31 décembre 2020. Les modalités de tarification en 2020 à savoir

- 150 € pour le contrôle du neuf (62€ d'étude + 88€ de vérification de travaux),
- 25€ par an pendant 6 ans soit 150€ pour le contrôle des installations existantes,
- 70€ pour le contrôle des installations lors de ventes d'immeubles et qui ne sont pas répertoriés dans le listing du Spanc.

Sur les 6 558 ouvrages d'assainissement non collectif,

- 1 404 sont conformes ou ne présentant pas de non-conformité,
- 2 413 sont non conformes avec obligation de travaux en cas de vente,
- 2 148 sont non conformes présentant un danger sanitaire,
- 359 n'ont pas d'installation,
- 55 refusent la visite ou le diagnostic est non fait pour diverses raisons et 179 demandes d'autorisations sont en cours de réalisation.

Depuis 2015, les usagers souhaitant réhabiliter leur installation peuvent bénéficier, sous certaines conditions de subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. En 2020, dix particuliers ont pu bénéficier de ces aides ce qui représente 25185,50€ de subvention. Il n'y aura plus d'aide de l'Agence de l'Eau à partir de 2022

**Questions Diverses :**

Compte-rendu des commissions municipales et du CCAS.

### Commission communication, tourisme

- La mise en service du site internet est plus longue que prévue.
- Organisation d'un marché de Noël par l'UCIA le samedi 18 et dimanche 19 décembre 2021.
- Réunion tourisme le 25 novembre.

### Commission vie associative- culture-sports

- Beau succès de l'enregistrement du jeu des 1 000 €. La diffusion à la radio est prévue pour la semaine du 15 au 19 novembre.
- 30 associations présentes lors de la réunion inter-associations.
- Cross des pompiers bien passé.
- Dates à retenir :
  - o 18 novembre : spectacle de la saison culturelle
  - o 25 novembre AG de la GRS

### Commission finances

- Fermeture du centre de vaccination au 28 octobre. 13 500 vaccins réalisés.
- Réunion de la commission finances le 10 novembre pour faire le point sur les tarifs communaux.

### Commission travaux - fleurissement

- Une réunion de la commission urbanisme et communication pour la signalisation des salles communales.
- Voirie 2021 : les travaux sont en cours.

### Autres points évoqués :

- La vitesse excessive des automobilistes de la rue venant de Curbigny.
- L'avancée du projet de l'installation de médecins et corps médical avec le Département.
- La dératisation dans la Commune (une entreprise passe tous les ans).
- Les travaux sur les HLL du camping.
- Installation des illuminations pour une mise en lumière du 3 décembre au 9 janvier 2022.
- CCBSB : élection du nouveau bureau communautaire avec à la présidence Stéphanie DUMOULIN, la REOM est retenue pour la facturation des déchets ménagers avec une mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- L'organisation de la cérémonie des vœux 2022 avec les personnes à inviter.
- Dates à retenir :
  - 10 novembre : débat d'orientations budgétaires,
  - 11 novembre à 11h30 cérémonie du 11 novembre,
  - 18 novembre : ouverture saison culturelle + réunion CRTE CCBSB,
  - 23 novembre : très haut débit,
  - 24 novembre : réunion Conseillers Départementaux pour les appels à projets,
  - 27 novembre : remise des colis du CCAS,
  - 8 décembre : cérémonie remise de médailles aux agents et départs à la retraite.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.**